

## DÉCLARATION ANNUELLE 2019 EXERCICE EN SOCIÉTÉ

### DIRECTIVES

#### ÉTAPE 1 : Vérifier les informations contenues au [Registre des entreprises du Québec \(REQ\)](#) et au registre des sociétés de l'Ordre

- ✓ Consulter l'état des renseignements du REQ en cliquant sur « [Rechercher une entreprise au registre](#) » et s'assurer que les informations concernant la société sont valides.
  - ✓ Vérifier que l'adresse du **siège social** de la société et, le cas échéant, celles de ses **établissements** correspondent aux données inscrites au registre des sociétés tenu par l'Ordre.
  - ✓ Vérifier que le **secteur d'activité** inscrit au REQ est en lien avec l'exercice de la profession de dentiste.
  - ✓ Valider tout changement relativement à la **dénomination sociale** et à la liste des **autres noms** utilisés pour la société.
- 

#### ÉTAPE 2 : Vérifier les éléments suivants auprès de votre conseiller juridique ou toute personne désignée

- ✓ **Actions/parts sociales** : valider tout changement survenu au sein de la société depuis la déclaration précédente quant à la détention des actions/parts sociales.
  - ✓ **Transaction/autre(s)** : vérifier toute information relative aux transactions survenues au sein de la société depuis la déclaration précédente (p. ex. : vente, fusion, dissolution, changement de vocation, etc.).
  - ✓ **Employé(s)/travailleur(s) autonome(s) membre(s) de l'Ordre** : vérifier tout changement à la liste des membres de l'Ordre qui exercent au sein de votre société qui serait survenu depuis la déclaration précédente.
- 

#### ÉTAPE 3 : Remplir le [formulaire](#) en ligne

- ✓ **Consulter** le [Guide du répondant](#) et le [Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société](#) pour connaître les exigences relativement à la mise à jour annuelle.
  - ✓ **Remplir** le formulaire Déclaration annuelle pour chaque société autorisée auprès de l'Ordre.
  - ✓ **Ajouter, retirer et modifier** tout renseignement en vue de mettre à jour les informations concernant la société en remplissant la section appropriée du formulaire.  
(Durant la migration des données vers la nouvelle plateforme informatisée de l'Ordre, il est possible que certaines informations déjà déclarées n'aient pas été transférées. Le cas échéant, vous devrez les ajouter à votre déclaration.)
  - ✓ **Avant de transmettre** le formulaire Déclaration annuelle, vérifier que toutes les informations contenues au « Sommaire » sont conformes à la situation réelle de la société.
  - ✓ **Assermentation et autorisation** : à la suite des étapes de validation et de modification, et avant de procéder au paiement des frais exigibles, vous devrez **cliquer sur le bouton** « Attestation assermentée et autorisation ».  
**\* Attention** : Lorsque vous aurez cliqué sur ce bouton, il ne sera plus possible de revenir aux sections précédentes ni de modifier le formulaire.
- 

#### ÉTAPE 4 : Payer les frais en ligne

- ✓ Le **paiement** des frais exigibles de 100 \$ s'effectue exclusivement **EN LIGNE**, au moyen d'une carte de crédit Visa ou MasterCard.
- ✓ Toute déclaration **non conforme aux exigences** du Règlement ou de l'Ordre entraînera **automatiquement une pénalité\***.  
**\* Voir le [Tableau des frais et des pénalités](#).**